

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil municipal du 09 mars 2026	03	☒ Procès-Verbal ☐ Délibération ☐ Information
--	---------------	--

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le onze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

Votants : 10

Présents : Mesdames Marie-Caroline CHAUDRUC, Laure CHENTRIER et Madame Sylvie MARCHET, et Messieurs Jacky MARCHAND, Jean-Philippe BONDIN, Gérard DEVOS, Bernard PELÉ, Jean-Michel FONTAINE, Jacky LHOMMEDÉ et Monsieur Olivier RIQUET.

Absents : /

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky LHOMMEDÉ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Maire dénombre le nombre de conseillers présents. Il constate que le quorum, posé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Jacky LHOMMEDÉ, secrétaire de séance, qui l'accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 février 2026 ; lequel est adopté à l'unanimité.

1. Budget commune – Approbation du CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L2121-31, relatif à l'approbation du compte administratif et de gestion,

Vu l'instruction M57,

Vu le budget primitif 2025,

Considérant que le compte financier unique reprend toutes les opérations constatées lors de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	579 780,26 €	131 547,38 €
Recettes	589 472,37 €	114 704,29 €

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures contenues dans ces documents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité (9 voix pour et 1 abstention) :

- ☐ **ADOpte** le compte financier unique du Comptable public pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes à celles du budget de la commune de Montsoreau pour le même exercice.

2. Budget commune – Affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026

Considérant le résultat de clôture du compte financier unique :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de clôture	371 068,80 €	- 104 234,22 €

Considérant l'excédent de financement des restes à réaliser :

	DÉPENSES	RECETTES	BESOIN FINANCEMENT
Restes à réaliser	4 549,20 €	/	108 783,42 €

Considérant le report en investissement : - 104 234,22 €

Considérant le besoin de financement : 108 783,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité (9 voix pour et 1 abstention) :

- ☐ **DÉCIDE** de l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

002 – Excédent de fonctionnement reporté	262 285,38 €
--	--------------

3. Budget commune – Vote des taux des taxes locales

Le budget primitif 2026 ne nécessitant pas d'augmenter les taux des taxes locales, Monsieur le Maire propose de les maintenir comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 44,75 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 57,05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 15,08 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- ☐ **VALIDE** ces taux.

4. Budget commune – Frais de représentation du Maire

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas aux échanges ni au vote.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au cours de la réunion du Conseil municipal en date du 26 mai 2020,

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation au Maire, ces frais correspondant aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

CONSIDÉRANT que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents,

Sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **DECIDE** d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,
- ☐ **FIXE** le montant de cette enveloppe maximum annuelle 2026 versée à Monsieur le Maire à 1 500 euros,
- ☐ **DIT** que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.
- ☐ **DIT** que cette enveloppe maximum annuelle 2026 sera inscrite au budget de la ville.

5. Budget commune – Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2026 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Intitulé	BP 2026
011	Charges à caractère général	348 767.65 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	215 300.00 €
014	Atténuations de produits	1 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	116 900.50 €
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		681 968.15 €
66	Charges financières	4 264.91 €
67	Charges exceptionnelles	1 444.72 €
68	Dotations aux amortissement et provisions	600.00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION		688 277.78 €
023	Virement à la section d'investissement	131 553.99 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 353.61 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		136 907.60 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION		825 185.38 €

Recettes		
Chapitre	Intitulé	BP 2026
70	Produits services, domaine	22 000.00 €
73	Impôts et taxes	450 000.00 €
74	Dotations et participations	70 000.00 €
75	Autres produits de gestions courante	19 400.00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		561 400.00 €
77	Produits exceptionnels	- €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION		561 400.00 €
13	Atténuation de charges	1 500.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		1 500.00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		562 900.00 €
REPORT EXERCICE ANTÉRIEUR		262 285.38 €

Section d'investissement

Dépenses			
Chapitre	Intitulé	BP 2026	RAR 2025
20	Immobilisations incorporelles	17 000.00 €	3 924.00 €
204	Subventions d'équipement versées	10 926.00 €	
21	Immobilisations corporelles	96 448.47 €	625.20 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		124 374.47 €	4 549.20 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	20 424.33 €	
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENT		20 424.33 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	
19	Plus-value sur cession immo	0.00 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		144 798.80 €	4 549.20 €
REPORT EXERCICE ANTÉRIEUR		104 234.22 €	

Recettes		
Chapitre	Intitulé	BP 2026
13	Subventions d'investissement	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		0.00 €
10222	FCTVA	7 891.20 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	108 783.42 €
10226	Taxe d'aménagement	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES		116 674.62 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'ÉQUIPEMENT		116 674.62 €
021	Virement de la section de fonctionnement	131 553.99 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 353.61 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		136 907.60 €
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		253 582.22 €

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC s'interroge sur le montant en besoin de financement pour la section d'investissement, ce qui signifie moins de dépenses en fonctionnement. Elle regrette un manque de point d'étape à mi-année sur les investissements réalisés en 2025.

Monsieur Jacky LHOMMÉDÉ lui répond qu'un point est fait à plusieurs reprises dans l'année, et qu'il faut bien compenser le résultat de clôture déficitaire en investissement ainsi que les restes à réaliser 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité (9 voix pour et 1 abstention) :

☐ **ADOpte** le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté ci-dessus.

6. Budget camping – Approbation du CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L2121-31, relatif à l'approbation du compte administratif et de gestion,

Vu l'instruction M4,

Vu le budget primitif 2025,

Considérant que le compte financier unique reprend toutes les opérations constatées lors de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	10 709,37 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **ADOpte** le compte financier unique du Comptable public pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes à celles du budget du camping de Montsoreau pour le même exercice.

7. Budget camping – Clôture budget

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Les articles L.1311-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux baux emphytéotiques administratifs ;

La délibération n° 43/2025 en date du 16 juillet 2025 approuvant le mode de gestion du camping municipal de l'Isle Verte en la forme d'un bail emphytéotique ;

La délibération n° 44/2025 en date du 16 juillet 2025 approuvant la désaffectation du camping au service public ;

La délibération n° 45/2025 en date du 16 juillet 2025 approuvant le déclassement désaffectation du camping au service public ;

La délibération n° 67/2025 en date du 25 novembre 2025 approuvant le projet de bail emphytéotique pour la future gestion du Camping municipal de l'Isle Verte ;

La conclusion d'un bail emphytéotique pour l'exploitation du camping municipal ;

Le bail emphytéotique administratif signé le 22 décembre 2025 avec la Sté CVT IMMO, représentée par Monsieur Clément de CARVALHO pour une durée de 25 ans ;

Considérant

Que l'exploitation du camping municipal était assurée dans le cadre d'un budget annexe ;

Que la conclusion d'un bail emphytéotique confie désormais l'exploitation du camping à la Sté CVT IMMO, représentée par Monsieur Clément de CARVALHO ;

Qu'il n'y a plus lieu, en conséquence, de maintenir le budget annexe « Camping municipal » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **PRONONCE** la clôture du budget annexe « Camping municipal » à compter du 22 décembre 2025 (date de signature du bail emphytéotique),
- ☐ **DIT** que les résultats de l'actif et du passif du budget annexe seront reportés dans le budget principal de la commune en 2026,
- ☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public et à signer tout document afférent à cette décision.

8. Déclaration d'intention d'aliéner

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2020-020 DC du 5 mars 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur « Saumur Loire Développement » ;

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître René-Marc THOUARY, Notaire à SAUMUR (49400), 37 Rue Dacier, concernant la parcelle :

- section E n° 79 d'une contenance de 470 m²

Située 5 Avenue de la Loire, appartenant à Messieurs Philippe FROGER, Laurent FROGER, David FROGER et Madame Janick MARSILLE.

Monsieur le Maire revient sur un mail reçu le 26 février 2026 de la part de Monsieur Anatole de la BROSSE « Je rachète les murs du 5 av de la Loire. Le fonds de commerce ne m'appartient pas. C'est la propriété de M. Vinceneau. Celui-ci est donc le seul à pouvoir décider de l'avenir de cette boulangerie. Je serai propriétaire des murs et continuerai de les louer à la boulangerie comme M. Froger aujourd'hui donc ça ne change rien du tout. Il n'y a aucun projet à ce jour le bail de location à M Vinceneau est en cours et lui seul peut décider de partir. »

Monsieur Jean-Philippe BONDIN affirme que l'avenir demeure incertain malgré ses propos et explique aux membres de l'équipe municipale la différence entre baux commerciaux et fonds de commerces.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC remercie Monsieur le Maire d'avoir contacté Monsieur Anatole de la BROSSE pour ses explications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité (9 voix pour et 1 abstention) :

- ☐ **PREND ACTE** de la DIA ci-dessus ;
- ☐ **RENONCE** à exercer son droit de préemption sur cette parcelle ;
- ☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Questions diverses

- Rappel - Répartition permanences table de vote et dépouillement – Élections municipales 2026

	Habitant	Liste A	Liste B
08h-10h	J. MARCHAND	B. PELÉ	M-C. CHAUDRUC
10h-12h	C. OGEREAU	L. CHENTRIER	N. MÉRAT
12h-14h	A. INVERNIZZI	J-P. BONDIN	C. ELLENRIEDER
14h-16h	M-C. FERAUD	G. DEVOS	J. INVERNIZZI
16h-18h	J-C. CURILLON	S. MARCHET	F. BLONDEAU

Scrutateurs au dépouillement : J. MARCHAND / J-C. CURILLON / C. OGEREAU / A. BONNOT
Secrétaire : M. KLYNUSKI

Il est précisé que ce tableau de permanences sera identique aux deux tours de scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Jacky LHOMMEDÉ

Jacky MARCHAND

